

Un employeur de choix Une carrière florissante

4 Surveillants d'élèves

Date d'affichage : 17 novembre 2022

École Campus Tremblant (La Ribambelle)

Concours no. S-167– Ouvert à l'interne et à
l'externe

Remplacement à durée indéterminée – Chapitre 10

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à s'assurer du respect, par les élèves, de la politique d'encadrement de l'école concernant la discipline.

QUELQUES ATTRIBUTIONS PARTICULIÈRES

- Exerce une surveillance dans l'établissement scolaire et ses dépendances pour s'assurer du respect des règlements et voir à la sécurité des élèves; effectuer des rondes, donner des avertissements, noter et signaler les dérogations aux personnes désignées; accueillir et diriger les élèves et les visiteurs; donner des explications concernant la réglementation; au besoin, donner son avis pour l'élaboration et l'évaluation des règlements; au besoin, exercer la surveillance des élèves lors des examens, dans un local de retenue ou de retrait et en classe lors d'absences momentanées d'un enseignant; surveiller les élèves à bord ou à l'arrivée et au départ des autobus scolaires;
- En plus d'exercer une surveillance dans une cafétéria, aider les élèves, qui le requièrent, à manger. Au besoin, aider certains élèves à s'habiller, à se déshabiller, et, le cas échéant, à se déplacer;
- En collaboration avec le personnel enseignant et les membres des services complémentaires, participer au déroulement et à la surveillance d'activités étudiantes. S'assurer de la disponibilité du matériel et des accessoires nécessaires pour certaines activités;
- Intervenir pour maintenir un environnement sécuritaire, notamment pour faire cesser les bagarres et autres agressions; le cas échéant, assister la direction concernée lors de fouilles de casiers ou d'élèves, aviser les policiers et collaborer avec eux, au besoin, être appelé à témoigner au tribunal, participer à la rédaction des rapports d'accident et de vol et prodiguer les premiers soins;
- Verrouiller et déverrouiller les locaux et barrières; attribuer des casiers; attribuer et récupérer des cadenas; aider les élèves qui ont perdu leur clef et d'autres objets;
- Participer au contrôle d'absences; recueillir les listes ou fiches d'élèves absents, au besoin, saisir ces données à l'ordinateur et effectuer les compilations demandées; émettre des avis de retard, les compiler et en aviser la direction selon la procédure établie;
- Au besoin, accomplir toute autre tâche connexe.

AVANTAGES DE TRAVAILLER AU CSSL

- Environnement de travail riche et stimulant dans un cadre enchanteur;
- Organisation en croissance, propice au dépassement de soi et offrant une qualité de vie sans pareil;
- Régime de retraite incomparable;
- Programme d'aide aux employés et à la famille.

TRAITEMENT :

Taux horaire minimum : 22,18 \$
Taux horaire maximum : 24,13 \$

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION :

Dès que possible

HORAIRE :

1 surveillant du dîner en classe TSA : 11h 30 à 12h 45

2 surveillants à la Ribambelle : 11h 25 à 13h 05

1 surveillant à la Ribambelle : 11h 25 à 13h 05

SUPÉRIEUR IMMÉDIAT

Madame Isabelle Nareau – Directrice d'école

POUR POSTULER :

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae et une lettre de motivation par courriel à l'adresse du secteur du service direct à l'élève du Service des ressources humaines : emploi@cslaurentides.qc.ca

Les candidatures internes détenant les qualifications requises seront prioritaires dans les 5 jours ouvrables suivant la date d'affichage du poste

Prendre note que nous communiquerons uniquement avec les personnes retenues pour une entrevue.

Veillez noter que la forme masculine utilisée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte. Le Centre de services scolaire des Laurentides applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités ethniques, minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour favoriser l'application de notre programme, nous suggérons aux personnes candidates de nous indiquer si elles font partie d'un de ces groupes. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.

Le personnel du Centre de services scolaire des Laurentides (CSSL) est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSL d'exercer ses fonctions à visage découvert.

